

Numéro de dossier : _____
(à l'usage de la Ville de Granby)

Partie 1 – Identification du demandeur

Nom de l'organisme : _____

Nom et titre du représentant : _____

Type d'organisme :

Coopérative d'habitation

Fiducie d'utilité sociale

Organisme à but non lucratif

Fiducie foncière
communautaire

Office d'Habitation Haute-
Yamaska-Rouville

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Organisme accompagnateur (tels qu'un groupe de ressource technique, un organisme de soutien au développement)

Nom de l'organisme : _____

Nom et titre du chargé de projet : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Partie 2 – Identification du projet

Nom du projet : _____

Nombre de logements totaux : _____

Nombre de logements communautaires, sociaux ou abordables : _____

Terrain visé (numéro de lot) : _____

Adresse : _____

Nom du propriétaire du terrain visé : _____

Type de projet :

Nouvelle construction

Achat-rénovation majeure

Achat-rénovation mineure

Achat simple

Démolition-reconstruction

Autres (préciser)

Transformation-recyclage

Programme(s) de financement visé(s) :

Partie 3 – Description du projet

Description succincte du projet

(Préciser le concept, les objectifs, la clientèle desservie, la justification du choix de la localisation, la réponse aux besoins et aux orientations de Ville, etc. Nous vous invitons à joindre à la demande tout document permettant de faciliter la compréhension du projet et de juger de son état d'avancement ainsi que de la capacité du demandeur dans des projets similaires.)

Partie 4 – Coût total du projet

Estimation et ventilation préliminaire du coût total du projet de : _____ \$

Nature des dépenses	Montants
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$

Partie 5 – Aide

Montant total de l'aide demandée : _____ \$

Organisme sollicité	Nature de l'aide	Montant demandé ou valeur	Montant confirmé ou valeur
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$

Partie 6 – Documents à joindre à la demande

1. Formulaire de demande d'aide dûment complété et signé
2. Résolution du conseil d'administration autorisant le représentant du demandeur à déposer la demande et à signer tout document s'y rapportant
3. Statuts constitutifs, lettres patentes ou tout autre document constitutif du demandeur
4. Derniers états financiers et dernier rapport d'activités du demandeur (si disponibles)
5. Acte de vente, promesse d'achat, acte d'emphytéose ou toute autre entente relative au terrain visé par le projet
6. Budget préliminaire de réalisation
7. Concept préliminaire du projet
8. Tout autre document permettant de faciliter la compréhension du projet et de juger de son état d'avancement

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE le Service de l'aménagement et de la protection du territoire se réserve le droit d'exiger tout autre document ou information dont il aura besoin pour faire l'analyse de la demande.

Partie 7 – Déclaration de demandeur

En signant ce formulaire, vous attestez de la véracité des informations et des documents transmis dans le cadre de la présente demande.

Signature : _____ Date : _____

Dépôt de la demande de contribution municipale

Pour présenter une demande officielle d'aide financière dans le cadre d'un projet de logements communautaires, sociaux ou abordables, vous devez remplir le présent formulaire, y joindre tous les documents exigés, ainsi que l'envoyer par courriel à l'adresse sapt@granby.ca.

Vous pouvez aussi déposer votre demande en personne ou l'acheminer par la poste, à l'attention du Directeur du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, à l'adresse suivante :

Ville de Granby - Service de l'aménagement et de la protection du territoire
87, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2T8

Analyse de la demande

Après le dépôt du présent formulaire et des documents exigés, votre demande sera analysée. Nous communiquerons avec vous afin d'en assurer un suivi. Des informations ou documents supplémentaires pourraient vous être demandés pour traiter votre demande. Cette dernière sera évaluée sur la base des modalités du Programme visé. La Ville se réserve toutefois le droit de prioriser les projets et d'ajuster le montant des subventions municipales en fonction des priorités de développement du territoire, des politiques, directives et décisions du Conseil et des crédits disponibles au budget affectés à cet effet.

Les projets présélectionnés à l'issue de l'évaluation de la demande doivent faire l'objet d'une résolution d'adoption du Conseil, assortie d'une entente d'aide financière dans lesquelles seront, entre autres, détaillés le montant et la nature de l'aide accordée, les garanties hypothécaires exigées par la Ville, de même que les modalités du versement desdites aides.